

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 9 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le cinq novembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Daniel PIEDNOIR, maire

Étaient présents : MM BOÉTTI Martine, BOUTIN Olivier, HESTEAU-RIBAULT Élodie, LEBOCEY Emilie, LEBRUN Bettina, LEGER David, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain et THOMAS Yannick.

Absent excusé : /

Absent : M POTIN Jean-François.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire Mme HESTEAU-RIBAULT Élodie.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	10
	Votants :	10

ORDRE DU JOUR

Projet touristique la Bourdaiserie

M. DUFROS Eric, référent territorial de la DDT de la Mayenne est venu présenter au Conseil Municipal la possibilité de faire évoluer le PLU en place sur la commune.

Pour rendre le projet de Mr et Mme Bouvet possible, la création d'un "secteur de taille et de capacité limité" (STECAL) est nécessaire par le biais de la procédure de déclaration de projet. Pour cela, le projet devra être reconnu d'intérêt général.

Un bureau d'études constituera le dossier de présentation de ce projet en détaillant :

1. Le projet
2. Le projet par rapport au PLU (pourquoi il n'est pas possible de faire le projet sur un autre secteur, les raisons pour lesquelles il ne peut être réalisé aujourd'hui, quelles seraient les pièces du PLU à modifier (rapport de présentation, plan de zonage (en créant une petite zone "At") et règlement (changement de destination autorisé sur zone At)).
3. Les justifications de l'intérêt général de ce projet (argumentation).

Différents avis et consultations sont à recueillir :

- Réunion d'examen conjoint (Conseil, général, Conseil départemental, coco, communes voisines...etc...) suivi d'un PV.
- Chambre d'Agriculture (délai de 2 mois)
- CDPENAF- commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers (délai de 3 mois)
- MRAE - mission régional d'autorité environnementale (délai de 2 mois)

Ces 3 consultations peuvent être menées de front.

Prévoir ensuite une enquête publique de 15 j à 1 mois (précédée d'un arrêté) en fournissant les avis des consultations, le commissaire enquêteur aura 1 mois pour donner ses conclusions.

L'approbation du projet est suivi d'une première délibération (pour l'intérêt général) et d'une seconde délibération (pour mettre le PLU en compatibilité avec le projet).

Le bureau d'études modifie le PLU (plan, règlement...).

1 mois d'affichage public et publicité.

Durée totale : 6 à 8 mois pour un coût de 6-7000 euros selon les tarifs constatés.

Voir pour lister les éventuels autres projets de ce type sur la commune.

Si de nombreux projets nécessitaient une évolution du PLU, une révision générale semblerait plus appropriée.

Cimetière, travaux d'aménagement

Voir avec la commission Animation et Cadre de vie, l'agent et M. HACQUES pour remplacement ou suppression de la haie de buis par des bordures et allée en enrobé de couleur sable.

Choix Maitre d'œuvre pour estimatif travaux presbytère

Une demande de devis a été faite pour obtenir un estimatif des travaux à prévoir sur le presbytère, 2 devis ont été reçu :

Jean-Yves GOMMEREL :

- Prestation relevé des existants : 1 305.00 € HT soit 1 566.00 € TTC
- Prestation esquisse et avant-projet définitif : 1 050.00€ HT soit 1 260.00€ TTC
- Prestation pré-chiffrage des travaux : 975.00 € TTC soit 1 170.00 € TTC
- Prestation de maîtrise d'œuvre pour mission totale :
- Taux honoraire base : 9% pour des travaux jusqu'à 100 000 €
- Taux honoraire base : 5% pour travaux au-delà de 100 000 €

A3 Architecture :

- Relevé existant
- Étude de faisabilité et définition d'une enveloppe budgétaire pour demandes d'aide financières : 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **6 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE**

↳ **ACCEPTÉ** de retenir l'offre de A3 Architecture pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC.

↳ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre des travaux.

Proposition de remettre le presbytère en vente jusqu'au mois d'avril pour la somme 80 000€ net vendeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **5 VOIX POUR** continuer la mise en vente
- **1 ABSTENTION**
- **4 VOIX CONTRE**

↳ **ACCEPTÉ** de remettre en vente le presbytère jusqu'en avril 2019

Admission en non-valeurs

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non valeurs des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

NOM du redevable	N° de la pièce	Reste dû	Admission en non-valeur		Admission en créance éteinte
			Oui	Non	OUI
BRUN Virginie	11-3	13.00 €	X		
BRUN Virginie	17-3	13.00 €	X		
BRUN Virginie	15-4	6.50 €	X		
DUMONT Julien	11-846	0.05 €	X		
FROVIL DIDIER	T154	40.00 €	X		
LEGER DAVID	23-12	0.10 €	X		
LEPAN CEDRIC	R24-18	6.80 €	X		
OFFREY	R39-27	6.90 €	X		
VEOLIA EAU	T141	0.02 €	X		
D'HAENE Ophélie	Périscolaire 10/2017	21.70 €			X
TOTAL					

Le conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 86.37€.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

DÉCIDE d'admettre en créance éteinte le titre pour un montant de 21.70€.

Le montant total de cette admission en créance éteinte, est inscrit à l'article 6542 du budget principal.

Groupement de commande CCPCG : marché fournitures de bureau, fournitures scolaires et papiers

Le marché actuel de fournitures de bureau, fournitures scolaires et papiers de la Ville de Château-Gontier arrive à échéance le 6 février 2019. Il est donc envisagé de lancer à nouveau ce marché pour une durée de 4 ans. (1 an renouvelable 3 fois)

Ce marché sera alloté de la manière suivante :

- Lot 1 - Fournitures de bureau
- Lot 2 - Fournitures scolaires
- Lot 3 – Papiers

Dans une logique d'économie de marché et conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Château-Gontier, et toute autre commune de la communauté de communes qui serait intéressée.

Dans le cadre de ce marché, la Ville de Château-Gontier sera désignée comme coordinatrice du groupement de commandes et sera chargée à ce titre de :

- Lancer la procédure et de mener l'ensemble des opérations de sélection des candidats, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics
- Ouvrir les plis et juger les offres,

- Procéder à la mise au point éventuelle du marché
- Signer et notifier le marché

Chacun des membres du groupement reste responsable pour ce qui le concerne de l'exécution et du paiement de sa part dans le marché.

Le représentant de chacun des membres du groupement s'adressera directement au prestataire retenu, lequel lui facturera les prestations fournies.

L'ensemble de ces modalités sera défini dans une convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation du marché susvisé.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Château-Gontier, et toute autre commune intéressée de la Communauté de communes,
- De l'autoriser à signer la convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation d'un marché public relatif à ce marché de fournitures de bureau, fournitures scolaires et papiers ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Le conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Château-Gontier, et toute autre commune intéressée de la Communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation d'un marché public relatif à ce marché de fournitures de bureau, fournitures scolaires et papiers ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Planning réunion 2019

Vendredi 20h : 11/01 ; 01/02 ; 01/03 ; 22/03 (préparation budget) ; 05/04 (vote budget)

Vendredi 20h30 : 03/05 ; 07/06 ; 05/07 ; 06/09 ; 04/10 ; 08/11 ; 06/12

Questions diverses

- Téléthon :

Animation bibliothèque samedi 1^{er} décembre à partir de 14h30

Vente de rose, vendredi 7 décembre et samedi 8 décembre

- Achat de lettres préaffranchies

- 500 U urgent

- 500 U non urgent

- Programmation investissement 2019-2020-2021

La Communauté de Communes de Château-Gontier souhaite connaître la programmation pluriannuelle eau potable et assainissement :

- 2018/2019 : réfection de chaussée pour la rue des Chênes et rue des Charmes

- Animation Le Beyel

Thomas CRAIPEAU a envoyé une demande de participation financière à la mairie, pour une animation théâtre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

DÉCIDE de verser 200 € à titre exceptionnel pour l'animation théâtre.

- Nid de frelons

Une participation de 30€ sera versée à toutes personnes ayant détruit un nid de frelons sur présentation de la facture d'un professionnel, cette participation sera versée par l'association des nuisibles et défenses des cultures d'Origné.

La commune abondera le budget de l'association lors du vote des subventions en 2019.

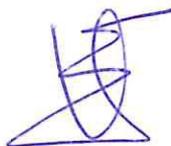
Date à retenir

- Commission scolaire lundi 19 novembre à 19h30
- Conseil municipal : vendredi 7 décembre à 20h00

Séance levée à 00h10

Le secrétaire de séance

Mme HESTEAU-RIBAULT Élodie



Le Maire

Monsieur PIEDNOIR Daniel

